



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

La Présidente

Nouakchott, le: 04 APR 2024 في انواكشوط،

Numéro 058/24 مرقم
A.R.M.P/Pr س.ت.ص.ع

الرئيسة

AVIS D'ANNULATION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP statuant au fond, en date du 03 avril 2023, sur les recours introduits respectivement par STS et par SNM contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif, du marché relatif à « l'acquisition de 30 000 table-bancs en deux lots distincts de 15 000 chacun au profit des établissements scolaires », objet de l'AON N°02/CPMP/MENSRE/2024 :

- Dit fondés les recours ;
- Annule la décision d'attribution provisoire et ordonne la reprise de l'évaluation des offres, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO et aux analyses et conclusions développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.amp.mr.

Moctar AHMED ELY, p.i.

